

À H Ñ H Ñ



REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

**Laboratoire de Recherche sur la Dynamique
des Milieux et des Sociétés**

Faculté des Sciences de l'Homme et de la
Société

Université de Lomé

Àhṣhṣ

Àhṣhṣ : que signifie ce vocable et pourquoi l'avoir choisi pour désigner une revue scientifique ?

Le mot ahṣhṣ prononcé àhṣhṣ, à ne pas confondre avec ahṣhlō, désigne en éwé le cerveau, au propre et au figuré, et aussi la cervelle. Il appartient au champ analogique de súśú "pensée", "idée" ; anyásā "intelligence" "connaissance". Anyásā désigne également la bronche du poisson.

Dans les textes bibliques, anyásā est mis en rapport synonymique avec núnya "savoir".

Mais pour exprimer le savoir scientifique, et la pensée profonde profane, on utiliserait Àhṣhṣ. Voilà pourquoi le vocable a été retenu pour nommer cette Revue de Géographie que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie se propose de faire paraître annuellement.

La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit d'organes de publication spécialisés en géographie dans les universités francophones de l'Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de concurrence et d'évaluation et le milieu de la recherche scientifique n'est pas épargné par ce phénomène : certains pays africains à l'instar des pays développés, évaluent la qualité de leurs universités et organismes de recherche, ainsi que leurs chercheurs et enseignants universitaires sur la base de résultats mesurables et prennent des décisions budgétaires en conséquence. Les publications scientifiques sont l'un de ces résultats mesurables.

La publication des résultats de la recherche (ou la transmission de l'information ou du savoir est la pierre angulaire du développement de la culture technologique de l'humanité depuis des millénaires : depuis les peintures rupestres d'animaux (destinées peut-être à la formation des futurs chasseurs ou à honorer un projet de chasse) en passant par les hiéroglyphes des Egyptiens jusqu'aux dessins et écrits de Léonard de Vinci (les premiers rapports techniques). L'apparition de techniques d'impression bon marché a induit une croissance explosive des publications, et une certaine évaluation de la qualité était devenue nécessaire. Les sociétés savantes ont commencé à critiquer les publications, qui étaient souvent sous forme manuscrite et lues en public ; ce procédé est la version ancestrale de l'évaluation que nous pratiquons de nos jours. Aujourd'hui, une publication électronique multimédia accessible par un hyperlien, comportant un code exécutable et des données associées, peut être évaluée par toute personne au moyen d'un commentaire en ligne.

Le fait d'extérioriser les concepts de l'esprit des chercheurs et enseignants universitaires, de les consigner par écrit (avec les résultats et observations qui y sont associés), permet une conservation posthume des travaux de ceux-ci et rend leurs résultats reproductibles et diffusables. Certains estiment que cette « conservation externe de la mémoire » est le signe distinctif de l'humanité.

C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2007 la revue Ahṣhṣ afin que chaque géographe trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

Puisse sa parution être transmise au sein des enseignants et chercheurs du LARDYMES de génération en génération.

Professeur Koffi A. AKIBODE

À H S H S

Revue de Géographie du LARDYMES

publiée par le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé.

Directeur :

Tchégnon ABOTCHI, Professeur à l'Université de Lomé

Secrétariat de rédaction :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur à l'Université de Lomé
- **Martin Dossou GBENOUGA**, Professeur à l'Université de Lomé

Secrétariat administratif :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur à l'Université de Lomé
- **Koku-Azonko FIAGAN**, Maître-Assistant à l'Université de Lomé

Comité scientifique :

- **Antoine Asseypo HAUHOUOT**, Professeur Honoraire à l'Institut de Géographie Tropicale, Université de Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Francis AKINDES**, Professeur à l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Jérôme ALOKO-N'GUESSAN**, Directeur de Recherche à l'Institut de Géographie Tropicale, Université de Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Maurice Bonaventure MENGHO**, Professeur Honoraire à l'Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Benoît N'BESSA**, Professeur Honoraire à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Mamadou SALL**, Professeur à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar, Sénégal
- **Joseph-Marie SAMBA-KIMBATA**, Professeur Honoraire à l'Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Yolande OFOUEME-BERTON**, Professeure à l'Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Oumar DIOP**, Professeur à l'Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal
- **Henri MONTCHO**, Professeur à l'Université Zinder, Niger
- **Nébié OUSMANE**, Professeur à l'Université à l'Université Ouaga I Pr Joseph Ki Zerbo, Oagadougou, Burkina Faso
- **Céline Yolande KOFFIE-BIKPO**, Professeure à l'Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Paul Kouassi ANOH**, Professeur à l'Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Odile Viliho DOSSOU GUEDEGBE**, Professeure à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Arsène DJAKO**, Professeur à l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

- **Tchégnon ABOTCHI**, Professeur à l'Université de Lomé, Togo
- **Wonou OLADOKOUN**, Professeur à l'Université de Lomé, Togo
- **Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS**, Professeur à l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur à l'Université de Lomé
- **Follygan HETCHELI**, Professeur à l'Université de Lomé, Togo
- **Padabô KADOUZA**, Professeur à l'Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Sélom Komi KLASSOU**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé, Togo

Comité de lecture

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur à l'Université de Lomé, Togo
- **Follygan HETCHELI**, Professeur à l'Université de Lomé, Togo
- **Padabô KADOUZA**, Professeur à l'Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Sélom Komi KLASSOU**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé, Togo
- **Délali Komivi AVEGNON**, Maître de Conférences à l'Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo
- **Pessièzoum ADJOSSI**, Maître de Conférences à l'Université de Lomé, Togo

A ces membres du comité scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

Photo couverture : Vue partielle de l'érosion côtière à Agbodrafo au Togo
(Crédit M. SOKEMAWU)

Copyright © reserved « Revue À H Ñ H Ñ »

AVIS AUX AUTEURS

La *Revue Àh5h5*, Revue de Géographie du LARDYMES (Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des « Sciences de l'homme et de la société ». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38^e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Times New Romans, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s)) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (300 mots au plus), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (problématique, objectifs, hypothèses compris), Approche méthodologique, Résultats et analyse des résultats, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques. Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*). Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, Times New Romans, taille 12, interligne 1,5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

- **1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)**
- **1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)**
- **1.1.1. Troisième niveau (Times 11 gras italique)**
- **1.1.1.1. Quatrième niveau (Times, 10 gras italique)**

2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 8 gras italique). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

3. Notes et références

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (K. Sokémawu, 2012, p. 251) ;
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...) »

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Editions, Lieu d'éditions, pages (p.) **pour les articles et les chapitres d'ouvrage.**

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou de l'édition (ex: 2nde éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Par exemple:

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, 345 p.

BAKO-ARIFARI Nassirou, 1989, *La question du peuplement Dendi dans la partie septentrionale de la République Populaire du Bénin : Le cas du Borgou*, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, FLASH, UNB, Cotonou, 73 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, 368 p.

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, 153 p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL)

NOTA BENE

- ✚ Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article
- ✚ Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
- ✚ Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2 45.
- ✚ En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
- ✚ Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace entre les paragraphes.

4. Structuration de l'article

Introduction, Méthodologie (Approche), Résultats et analyses, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques.

Résumé

Dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction (A ne pas numéroter)

Elle doit comporter la problématique de l'étude (constat, problème, questions), les objectifs et si possible les hypothèses.

1. Outils et méthodes (Méthodologie/Approche)

L'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes.

2. Résultats et analyses

L'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article.

3. Discussion

La discussion est placée avant la conclusion. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Conclusion (A ne pas numéroter)

Le texte devra être saisi en Word et enregistré sous version 97/2003 puis envoyé par courriel à : revueahoho@yahoo.fr et yves.soke@yahoo.fr. La Revue *Àh̄h̄* reçoit les articles du 1^{er} mars au 31 juillet des contributions et paraît deux fois dans l'année : juin et décembre. Un article accepté pour publication dans la Revue *Àh̄h̄* exige de ses auteurs, une contribution financière de 40 000 F CFA, représentant les frais d'instruction et de publication.

NB : Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.

N. D. L. R.

Sommaire

Aïdara C. A. Lamine FALL, Saïdou BALDE, Yancouba SANE

Problématique de l'ensablement des bas-fonds rizicoles de Dioulacolon, Haute-Casamance, Sénégal p. 1-12

Hose Prunel DIBY, Assiè Emile ASSEMIAN, Youssouf SANGARÉ

Statistique classique et multivariée appliquées à l'analyse de la variabilité hydroclimatique et à la caractérisation des ressources en eau souterraine du socle du département de Bouaké, Centre de la Côte d'Ivoire p. 13-29

Naskida MBATBRAL, Antoinette DENENODJI, Adamou YERIMA

Impact environnemental de l'utilisation de bois-énergie comme principale source d'énergie par la population d'Ati au Tchad p. 30-40

Kossi Gbati OUADJA, Komi N'KERE

Marché du foncier urbain : une activité fructueuse dans le district du Grand Lomé au Togo p. 41-52

Yikpe Ives ASSAMOI, N'guessan Hassy Joseph KABLAN

Les tricycles comme principal mode de transport des marchandises sur courtes distances à Abobo-Gare (Côte d'Ivoire) p. 53-64

Brahim Malloum MBODOU, Gédéon MEUSNGAR

Les mutations de la chefferie traditionnelle et la question foncière dans le Département de Mamdi : 1962 à 2019 p. 65-78

Guy Roger Yoboué KOFFI

Etude prospective de la dynamique des cultures pérennes dans la sous-préfecture de Dania (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) p. 79-89

Komi Ameko AZIANU, Gabriel SANGLI

Défis de la gestion des déchets de soins médicaux dans le district sanitaire n°5 de Lomé Commune au Togo p. 90-105

Lanzéni YEO

Crise de l'économie de plantation et essor du vivrier marchand dans la sous-préfecture de Guépahou au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire p. 106-116

Sounko SISSOKO

Échec d'un aménagement hydroagricole : cas des petits barrages en gabion de la commune rurale de Bossofala au Mali p. 117-124

Euloge MAKITA-IKOUAYA

Vente des médicaments de rue dans la commune de Libreville au Gabon : acteurs impliqués et pathologies traitées p. 125-133

Djakanibé Désiré TRAORE, Moussa dit Martin TESSOUGUE, Aminata Amadou KONATE

Problématique de la gestion des déchets biomédicaux dans le centre de santé de référence de San au Mali p. 134-149

Moutari IBRAHIM MAMANE, Ibrahim MAMADOU, Nana Aichatou ISSALEY

Perceptions paysannes sur la dynamique des lâchers d'eau des barrages de Kassama et Toumbala, bassin versant Zermou dans la région de Zinder au Niger p. 150-160

Adéothy ADEGBINNI, Parfait Cocou BLALOGOE, Ismaël MAZO	
Lotissements et analyse cartographique de l'occupation du sol dans les communes d'Adjarra et d'Avrankou au Bénin	p. 161-178
Mamy DIARRA, Famagan-Oulé KONATE	
Analyse des contraintes de l'extraction de sable dans la commune rurale de Mandé et dans la commune urbaine de Koulikoro au Mali	p. 179-190
Bachir ABBA	
Risques environnementaux liés aux eaux pluviales sur le site de Wacha (région de Zinder)	p. 191-202
Yao Thimothée ADOU, Dabié Desiré Axel NASSA	
Les détenteurs de droits fonciers coutumiers comme les nouveaux maîtres de la production du sol urbain à Songon, périphérie sud-ouest d'Abidjan	p. 203-211
Aliou IBRAHIMA, Siaka DOUMBIA, Soukho SISSOKO, Amadou COULIBALY, Souleymane SIDIBE	
Impacts environnementaux de l'exploitation minière dans le cercle de Yanfolila au Mali : cas de la société des mines de Komana (SMK) dans la commune rurale de Yallankoro-Soloba	p. 212-220
Taméon Benoît DANVIDE, Fabrice BANON, Porna Idriss TRAORE, Abdoul Karim MAMAN ANKO	
Maîtrise de l'information spatiale et mobilisation des ressources locales à Ouessè au Bénin	p. 221-233
Drissa KONE, Seydou MARIKO, Adama KONE	
Dynamique industrielle au Mali	p. 234-244

DYNAMIQUE INDUSTRIELLE AU MALI

Drissa KONE
Maître-Assistant
Direction Nationale de la Pédagogie de Bamako, Mali,
Email : drissakone1200@gmail.com

Seydou MARIKO
Professeur Titulaire
Ecole Normale Supérieure
Département d'Enseignement et de Recherche
Histoire-Géographie de Bamako
Email : kadiolo16@yahoo.fr

Adama KONE
Géographe
Université de gestion et de développement durable
Email : adamakone72@yahoo.com

Résumé : L'industrialisation en République du Mali a connu différentes phases évolutives qui ont abouti à sa situation actuelle. L'importance de la production industrielle, les flux de produits transfrontaliers entre le Mali et les pays de la sous-région, confèrent à la filière industrielle malienne, un caractère sous-régional. L'analyse de la dynamique industrielle de ce territoire depuis l'époque coloniale à nos jours mérite une réflexion plus poussée.

L'approche méthodologique s'est appuyée sur des enquêtes réalisées entre 2016 et 2018 auprès des acteurs industriels et aussi au travers de la recherche documentaire. Les relevés des données et les comptes d'exploitation ont été également utilisés.

Au terme de l'étude, il est à relever que la politique d'industrialisation du Mali postcolonial s'est effectuée en deux grandes phases : une phase d'industrialisation de type socialiste et une autre fondée sur le libéralisme économique. Les différentes politiques industrielles avaient restreint les initiatives privées au profit du dirigisme étatique. Les stratégies élaborées durant les régimes colonial et socialiste ont favorisé le secteur privé qui continue, de nos jours, à fleurir.

Mots-clés : Régime socialiste, dynamique, entreprises, industrialisation, Mali.

ANALYSIS OF INDUSTRIAL DYNAMICS IN THE REPUBLIC OF MALI

Abstract : In this article, the evolution of industrialization in the Republic of Mali is analyzed before and after the independence of the country. The article highlights the creation and the management of the industrial businesses, from the colonial period to the present day. In addition

to the importance of their production, the cross-border marketing flows between Mali and certain countries of the sub-region, give the Malian industrial sector, a sub-regional character.

The main question of the study is which analysis can we make of industrial dynamics in Mali since the first hours of its independence up to the present day? The methodological approach was based on investigations carried out between 2016, 2017 and 2018 among the industrial companies and also on previous bibliographical work. The data records, operating statements were used for profit to check the collected data.

The study enabled us to obtain a certain number of convincing results. The industrialization policy of the postcolonial Mali was carried out in two main phases: a phase of socialist industrialization and another based on the economic liberalism. The industrial policies of the colonial period and those of socialist Mali had restricted the private initiatives for the profit of the State sector. The strategies worked out after the colonial and socialist regimes favored since 1969, the private sector and which continues to flourish today.

Keywords: Analysis, dynamic, companies, industrialization, Mali.

Introduction

Colonie française de l'Afrique Occidentale, le Mali accède à l'indépendance en 1960 et prend le nom de République du Mali. L'industrialisation du pays était étroitement liée à l'idéal colonial, traduit par le pacte colonial. Face à la concurrence des marchés des autres pays européens, il devenait indispensable pour la République Française, de créer dans ses colonies d'outre-mer, des conditions d'écoulement de sa production industrielle, et l'approvisionnement de ses industries en matières premières locales. Le pacte colonial n'autorisant aucune industrialisation des colonies.

Ainsi, de 1919 à 1959, l'industrialisation au Soudan Français respecta ce principe. Elle limita en conséquence l'accessibilité des africains aux capitaux, ainsi qu'à l'entrepreneuriat. La politique coloniale de l'industrialisation privilégiait les compagnies de traite. Agréées par le pouvoir colonial, accédant aux crédits et aux capitaux bancaires, les compagnies de traite, acquéraient des concessions minières, leur permettant la création d'entreprises industrielles.

Discriminatoire, la politique industrielle à l'époque coloniale était aussi restrictive. Elle ne permit que la création de légères entreprises de transformation des produits locaux (huileries et savonneries), et de produits semi-finis (tanneries). La contribution des entreprises étrangères demeurait cependant indispensable. Pour y parvenir, la loi de conventionnement de 1962 attira les investisseurs privés. La contribution des entreprises étrangères est alors considérée comme indispensable, raison pour laquelle, en 1962, une loi de conventionnement tendant à attirer l'investisseur privé a été publiée. Au Mali, depuis les premières années de l'indépendance, l'industrie a été placée au centre des priorités des différents gouvernements qui se sont succédé. Cependant, les différentes stratégies d'industrialisation mises en œuvre jusqu'à ce jour, n'ont pas permis de réaliser un véritable développement industriel national. Malgré les efforts continus d'amélioration du cadre des affaires, le secteur industriel dans le pays reste confronté à de réelles contraintes liées, entre autres, à la qualité des facteurs de production et des ressources humaines ; à l'état des infrastructures et au marché. L'analyse du secteur en 2010, faisait encore apparaître un tissu industriel peu densifié, et très peu diversifié, marqué par des faiblesses structurelles et conjoncturelles (A. Maharaux, 1986, p. 235). Celles-ci se reflétaient dans le nombre des emplois permanents, le chiffre d'affaires et surtout, la contribution dans la formation du Produit Intérieur Brut qui ne dépassait guère les 7,96% (Direction Nationale de l'Industrie du Mali 2015, p. 144).

En 1960, au lendemain de l'accession du pays à la souveraineté nationale et internationale, les autorités du nouvel Etat ont décidé de développer les ressources potentielles du pays. La portée de cette décision était d'industrialiser le pays, pour en assurer, en plus de son indépendance politique, celle économique. A cet effet, les politiques d'industrialisation, élaborées, préconisaient la création d'industries de transformation des produits agricoles, ceux de l'agriculture et de l'élevage en particulier, en raison de leur disponibilité. La création des entreprises alimentaires s'inscrit dans cet objectif

(Direction Nationale de l'Industrie du Mali 2015, p. 152). Pour la réussite de ces aspirations de l'heure, à savoir : l'appropriation, la réorientation en partie des filières de matières premières, la mobilisation des ressources disponibles, des capitaux nationaux et emprunts financiers, devenaient une nécessité absolue. La politique d'industrialisation du Mali, s'est effectuée en deux grandes phases que sont : une phase d'industrialisation de type socialiste et une autre, basée sur le libéralisme économique (A. Maharaux, 1986, p. 180).

Mais, comment réussir l'industrialisation dans un pays, où, les capitaux indispensables aux financements font défaut, et où la maîtrise des techniques industrielles reste de loin un mythe ? De ces constats, la question principale de l'étude est : quelle analyse pouvons-nous faire de la dynamique industrielle en République du Mali ? L'objectif principal de l'étude est d'analyser la dynamique industrielle en République du Mali ? L'hypothèse principale ou globale de l'étude est que la dynamique industrielle a été analysée dans toutes ses dimensions en République du Mali.

1. Approche méthodologique

La rédaction de cet article a nécessité la mobilisation des ouvrages, des communications, ainsi que des articles scientifiques. Les données économiques fournies par les entreprises industrielles ont été exploitées et utilisées à bon escient. Des informations sur les entreprises industrielles au Mali ont été recherchées sur Internet. Des enquêtes ont été menées auprès de cent industries choisies au hasard à travers le territoire national qui se répartissent ainsi : vingt dans le District de Bamako, vingt dans la Région de Kayes, vingt à Koulikoro, vingt à Sikasso et vingt à Ségou.

Le choix de ces régions s'explique par l'importance des unités industrielles. Pour les vingt industries choisies au niveau des quatre Régions en plus du District de Bamako, nous avons sélectionné cinq moyennes et cinq petites industries pour en savoir davantage sur les spécificités de chacune. Les enquêtes ont lieu du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018 dans les cinq régions choisies. A l'aide d'un

questionnaire et d'un guide d'entretien préalablement préparés, nous avons mené les enquêtes. Les informations quantitatives aussi bien que qualitatives recueillies ont été traitées et analysées, puis intégrées dans le travail pour permettre une analyse multidimensionnelle de la situation.

2. Résultats

2.1. Industrialisation à l'époque coloniale, le Soudan Français, de 1919 à 1959

Colonie française de l'Afrique Occidentale, le Mali accède à l'indépendance, le 22 septembre 1960 et prend le nom de République du Mali. L'industrialisation du pays était étroitement liée à l'idéal colonial, traduit par le pacte colonial (Le pacte colonial interdit aux colonies de développer leur propre industrie afin de ne pas concurrencer celle de sa métropole.).

Face à la concurrence des marchés des autres pays européens, il devenait indispensable pour la République Française, de créer dans ses colonies d'outre-mer, des conditions d'écoulement de sa production industrielle, et l'approvisionnement de ses industries en matières premières locales. Le pacte colonial n'autorisant aucune industrialisation des colonies, de 1919 à 1959, l'industrialisation au Soudan Français respectera ce principe. Elle limitera en conséquence l'accessibilité des africains aux capitaux, ainsi qu'à l'entrepreneuriat. La politique coloniale de l'industrialisation privilégiait les compagnies de traite. Agréées par le pouvoir colonial, accédant aux crédits et aux capitaux bancaires, les compagnies de traite, acquéraient des concessions minières, leur permettant la création d'entreprises industrielles. Discriminatoire, la politique industrielle à l'époque coloniale était aussi restrictive. Elle ne permit que la création de légères entreprises de transformation des produits locaux (huileries et savonneries), et de produits semi-finis (tanneries).

2.2. Première République, option socialiste, de 1960 à 1968

Malgré l'existence d'un tissu industriel embryonnaire de type capitaliste, le Mali en accédant à la souveraineté nationale et internationale le 22 septembre 1960, rompt

avec son ancienne métropole. La jeune République du Mali adopta une politique d'industrialisation, par laquelle, elle copia le modèle d'industrialisation de l'Europe socialiste, notamment, celui de la Yougoslavie, qui fut un Etat partenaire dans le domaine industriel.

A cet effet, un comité politique, chargé du plan de développement, et la direction de l'économie nationale, furent chargés de définir les priorités de la nouvelle politique industrielle. Le choix de la stratégie de développement socialiste du Mali marque sa rupture avec l'industrialisation domestiquée et extravertie que lui imposait son ancienne métropole. L'industrialisation du Mali socialiste s'opère à la suite de l'élaboration d'un plan quadriennal de développement qui sera transformé en plan quinquennal, dont le premier sera exécuté du 1^{er} septembre 1961 au 1^{er} septembre 1964. Il sera plus un programme de développement national suspendu aux opportunités de financement extérieur, dans la mesure, où les entrepreneurs nationaux, à l'époque, étaient rares et sans expérience solide. Cette situation oblige l'Etat socialiste à la création des sociétés et entreprises d'Etat. La contribution des entreprises étrangères demeurait cependant indispensable. Pour y parvenir, la loi de conventionnement de 1962 attira les investisseurs privés. La contribution des entreprises étrangères est alors considérée comme indispensable, raison pour laquelle, en 1962, une loi de conventionnement tendant à attirer l'investisseur privé a été publiée. Dans sa recherche de financement, le Mali indépendant et socialiste se tourne par affinité idéologique, et par obligation, vers les pays socialistes de l'Europe de l'Est, et conclut avec eux des accords de clearing. Ce système est fondé sur l'échange de produits primaires nationaux (coton, arachide) contre des biens de consommation et ceux de production industrielle (D. Sissoko, 2007, p. 43).

2.3. Industrialisation au Mali, de 1969 à nos jours

Elle se subdivise en deux périodes : la contribution du Comité Militaire de Libération Nationale à l'édification nationale et un retour à la vie constitutionnelle normale.

2.3.1. Période du Comité Militaire de Libération Nationale, de 1969 à 1979

Arrivé au pouvoir après un coup de force, le 19 novembre 1968, le Comité Militaire de Libération Nationale élabore une nouvelle politique de développement social et économique. Il rompt avec l'expérience socialiste et entreprend une timide ouverture vers l'extérieur pour accéder aux capitaux étrangers. Un net retournement de politique s'opère. Un nouveau code des investissements est publié au-delà de 1969. Il favorisait l'installation des entreprises privées et celles mixtes. Dans le cadre d'un plan triennal, on assiste à l'arrivée de capitaux étrangers. Les investissements privés maliens ont profité du changement du régime politique pour renaître. La période est dite période intermédiaire. Elle a abouti à la restructuration du paysage industriel par la fermeture et/ou, la cession des entreprises d'Etat en difficulté aux privés.

2.3.2. Industrialisation au Mali, de 1980 à nos jours

Cette période correspond à celle du retour du pays à une vie constitutionnelle normale, avec la création en 1979 de l'Union Démocratique du Peuple Malien, un parti unique d'option capitaliste libérale. L'Union Démocratique du Peuple Malien, de 1980 à 1991, procéda à une large ouverture du pays à l'économie capitaliste. La politique industrielle du pays a été la création des unités industrielles, qui devraient contribuer à la valorisation des matières premières. Il est à noter que depuis l'indépendance, les autorités successives du pays ont songé à promouvoir le développement industriel national. Celui-ci devait permettre la modernisation des différents secteurs de l'économie, la valorisation des productions de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des mines. Aux premières heures de l'indépendance, l'Etat était le principal acteur économique. Il procéda alors à la création des sociétés et des entreprises d'Etat dans tous les secteurs vitaux de l'économie (secteurs des mines et de la

construction, secteur de l'élevage, des oléagineux, des textiles, etc.). Le cadre d'action pour la mise en œuvre de la politique d'industrialisation du pays était le plan quinquennal de développement économique et social. La période de 1968 à 1982 a vu la coexistence d'entreprises publiques et privées avec la prédominance du secteur étatique. Les objectifs de la Direction Nationale des Industries sont définis. Sa tâche principale est de promouvoir le développement industriel du Mali en mettant sur pied des études technico-économiques de projets industriels, en établissant le programme de développement industriel. Aussi, une de ses missions est de formuler des avis sur les entreprises privées, désireuses d'installer au Mali des unités industrielles. Quant au développement de l'artisanat, il serait encouragé et développé parallèlement à l'implantation des industries de transformation et de biens de consommation. Les éléments de cette politique de développement englobent l'industrialisation du secteur rural. Dans cette optique, les commerçants furent les nationaux, autorisés à entrer en concurrence avec les organismes d'Etat, qui bénéficiaient d'un certain nombre de monopoles. Les industries privées s'installent timidement dans le pays. En 1978, à la faveur de la libéralisation de l'économie nationale, le secteur industriel s'ouvre aux capitaux internationaux. Dès lors, comme la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, singulièrement, ceux de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, le Mali a élaboré une politique industrielle qui a favorisé à la fois, le développement des entreprises performantes et la valorisation des ressources rurales et minières. Le paysage industriel s'est fortement diversifié.

2.4. Typologie des industries au Mali

Les industries du mali sont dominées en majeure partie par des industries agro-alimentaires. Le tableau n°1 présente le nombre d'entreprises identifiées par région en 2015.

Tableau n°1 : Nombre d'entreprises industrielles par région en 2015

Régions	Nombre d'entreprises industrielles prévues
Kayes	43
Koulikoro	142
Sikasso	162
Ségou	54
Mopti	30
Tombouctou	03
Gao	14
Kidal	03
Bamako	478
Total	929

Source : Rapport final DNI, 2006.

L'analyse du tableau n°1 montre le plus grand nombre d'entreprises industrielles existant dans le District de Bamako avec 478, suivi respectivement de la région de Sikasso avec 162, et de la région de Koulikoro avec 142.

Les régions de Tombouctou et de Kidal ferment la marche avec chacune 3 entreprises. Le tableau n°2 donne l'état du parc industriel au Mali en 2015.

Tableau n°2 : Etat du parc industriel en 2015

Régions	Nombre d'entreprises			
	En activité	A l'arrêt	Fermées	Liquidées
Kayes	36	00	03	00
Koulikoro	119	00	10	02
Sikasso	117	03	02	00
Ségou	47	02	05	02
Mopti	23	00	00	00
Tombouctou	03	00	00	00
Gao	14	03	00	00
Kidal	03	03	00	00
Bamako	403	10	51	00
Total	765	21	71	04

Source : Rapport final DNI, 2006.

L'analyse du tableau n°2 montre qu'au Mali, en 2015, sur les 929, 765 entreprises industrielles sont en activité, 21 aux arrêts, 71 fermées et 4 entreprises liquidées.

2.4.1. Entreprises agro-industrielles

Elles sont constituées des filières suivantes : la filière textile, la filière agro-alimentaire, et les filières élevage, maroquinerie viande, lait, peaux et cuirs.

2.4.2. Filière textile

Cette filière est dominée par la Compagnie Malienne des Textiles (CMT) qui égrène le coton dans ses nombreuses usines d'égrenage à Koutiala, Sikasso, Kignan, Koumantou, Bougouni, Fana, Kimparana, Ouéléssebougou, Karangasso, Dioila, Kita, etc., La compagnie fournit la matière première aux usines de filature de la Compagnie Malienne des Textiles, de l'Industrie Textile du Mali, de

BATEX-SA, de FITINA, à EMBALMALI, une sacherie qui fabrique les emballages textiles pour les engrais, les céréales, les agrumes, etc. Cette filière fournissait de la matière première à l'huilerie Cotonnière du Mali, de tourteau et de savon.

2.4.3. Filière agro-alimentaire

Cette filière est dominée par l'Office du Niger, dont les rizières sont implantées partout dans les périmètres aménagés de ses cinq zones d'intervention qui sont :

- le Kouroumari avec Kourouma et Diabali ;
- le Kala inférieur avec Niono, Molodo, N'Débougou ;
- M'Bewani : un secteur autonome ; le Kala supérieur avec Dougabougou et Séribala et le Macina avec Ké-Macina, Kolongotomo, Kokry.

2.4.4. Filières viande-lait-cuir

Ces filières sont représentées par des Petites et Moyennes Entreprises. Leur potentiel transformable et exportable sous forme de viande, de peaux et de cuir est très important. En 1992, une étude a évalué ce potentiel à 135 000 tonnes /an (Diallo, 1992). De nombreux abattoirs sont implantés sur le territoire national parmi lesquels ceux de Kayes, de Bamako et de Gao sont frigorifiques. Ils exportent vers la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Libye, de la viande ovine et bovine, et vers l'Europe, de la viande porcine. La filière lait, en essor depuis 1997, compte dans le pays près de cent mini laiteries, implantées dans les centres urbains de Kayes, Nioro du Sahel, Bamako, Sikasso, Koutiala, Ségou, Mopti, et dans quelques centres semi-urbains, dont Koumantou (Rapport final RI DNI 2006, p. 101) La filière peaux et cuir, malgré ses énormes possibilités liées à l'existence d'un riche cheptel, est sous exploitée soit (51 usines), (Rapport RI DNI 2015, p. 100). La Tannerie du Mali qui exporte vers l'Union Européenne essentiellement des produits semi-finis est l'entreprise la plus représentative de cette filière au Mali.

2.4.5. Industries agroalimentaires

Il s'agit notamment des sucreries de SUKALA-SA, dont la production dépasse aujourd'hui les 30 000 tonnes de sucre raffiné par an, et qui produisent également de l'alcool éthylique et de la mélasse (Atlas Jeune Afrique Mali, 2001, p. 200). L'usine de thé de Farako dans la Région de Sikasso, fruit de la coopération sino-malienne, avait été créée depuis 1979, l'Huilerie Cotonnière du Mali, maîtresse de la transformation des huiles végétales (coton, arachide, sésame, karité, etc.), confrontée à d'énormes problèmes de gestion, a fermé depuis plus de deux décennies. La Société Nationale des Tabacs et des Allumettes du Mali, une des premières unités industrielles du pays continue de nos jours avec sa production. Ces industries concernent les confitures, les minoteries, les brasseries, les boulangeries-pâtisseries, les pâtes alimentaires, etc. Elles sont pour la plupart concentrées dans la zone industrielle de Bamako, et dans quelques villes régionales telles que Sikasso, Ségou, Kayes, Mopti et à Gao. Les unités familiales de Diago sont

spécialisées dans l'exploitation et la commercialisation de l'eau minérale. Les brasseries du Mali sont parmi les principales industries alimentaires.

2.4.6. Industries de l'équipement

Ce secteur industriel concerne essentiellement des entreprises familiales : menuiseries et ébénisteries, fabriques d'aluminium, cimenterie (Kouma), briqueterie, etc. Ces unités industrielles sont présentes sauf, ALUMALI, dans tous les centres urbains.

2.4.7. Industries extractives

L'industrie extractive est dominée par l'extraction aurifère, dont les sites d'extraction sont ceux de Sadiola, Loulo, Tabakoto et Yatela dans la Région de Kayes, et ceux de Morila, de Siam, de Kalana, etc., dans la région de Sikasso, l'orpaillage traditionnel, et l'extraction du sable des roches dans toutes les localités du Mali. L'accroissement de la production de l'or fin, place le Mali au troisième rang, des producteurs africains après les Républiques d'Afrique du Sud et du Ghana.

2.5. Caractéristiques de l'industrialisation du Mali

Le paysage industriel dans sa dynamique historique et spatiale décrit les facteurs d'implantation mentionnés. Il convient d'analyser la structure de cet ensemble d'industries, de situer chaque établissement industriel dans un ensemble relationnel et comparatif. Il convient à cet effet de mesurer les principaux indicateurs des industries. Malgré les changements politiques à savoir le désengagement progressif de l'Etat du secteur industriel, la mise en place de codes d'investissement incitatifs, des efforts soutenus de désenclavement interne, et d'ouverture sur le monde extérieur, etc., l'industrialisation du Mali se caractérise encore par la faiblesse relative des industries, leur retard technologique avéré et leur forte concentration spatiale.

2.6. Répartition spatiale des entreprises

La jeune industrie malienne est marquée dans sa répartition spatiale par la dispersion. Elle a des points d'implantation privilégiés, des effets régionalisant plus ou moins marqués selon l'implantation (Figure n°1).

Figure n°1 : Distribution spatiale des industries au Mali



Source : Fond MDR

réalisation : S. D. SANOGO octobre 2011

2.7. Caractéristiques du secteur industriel

La nomenclature de ce secteur permet d'assurer une compatibilité avec les données des autres Etats membres d'AFRISTAT. Donc, le problème de conversion ne se pose pas. Comme son nom l'indique, elle est en vigueur dans tous les pays membres d'AFRISTAT.

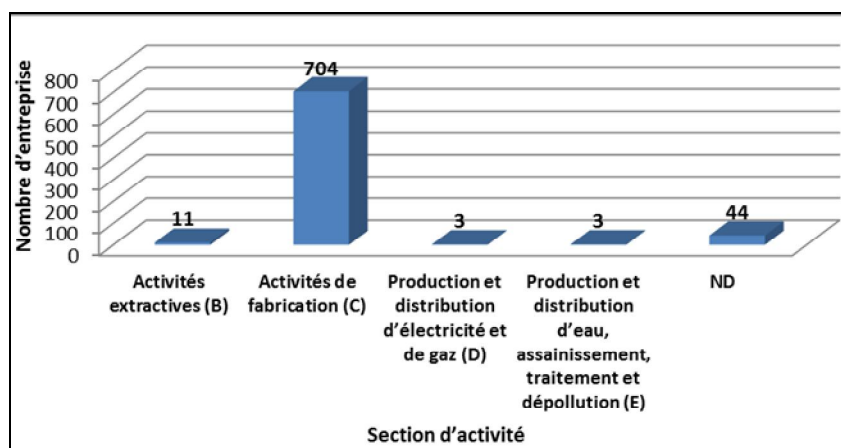
Selon cette nomenclature, l'activité industrielle au Mali peut être classée en quatre sections d'activités, à savoir :

- la section Activités extractives (B) ;

- la section Activités de fabrication (C) ;
- la section Production et distribution d'électricité et de gaz (D) ;
- la section Production et distribution d'eau, assainissement, traitement et dépollution (E).

Les sections sont composées de branches d'activités. Parmi les entreprises industrielles dénombrées, 44, soit 0,1% n'ont pas renseigné la rubrique concernant la section d'activité (Graphique n°1).

Graphique n°1 : Répartition des entreprises par section d'activité en 2015



Source : AFRISTAT, 2015.

Au niveau de la section "Activités de Fabrication", les branches ci-après enregistrent les plus grands nombres d'entreprises :

- fabrication de produits alimentaires : 519 entreprises, soit 73,7% ;
- édition, imprimerie et reproduction d'enregistrement 45, soit 6,4 % ;
- fabrication de produits chimiques 28, soit 4%.

Au total, ces trois branches d'activités représentent 84,1%, des entreprises de la section "Activités de fabrication". Les autres

branches d'activités de cette section ne représentent que 15,9%.

2.8. Répartition spatiale

Selon le tableau 3, quatre cent trois entreprises en activité, soit 52,68% du total, sont localisées dans le District de Bamako. Les régions qui suivent par ordre d'importance sont Koulikoro : (15,56%), Sikasso (15,29%), Ségou (6,14%), Kayes (4,70%), Mopti (3%). Les régions du Nord sont très faiblement dotées en entreprises industrielles (Tableau n°3).

Tableau n°3 : répartition des entreprises industrielles en activité par région en 2015

Régions	Nombre d'entreprise	Pourcentage (en %)
Kayes	36	4,70
Koulikoro	119	15,56
Sikasso	117	15,29
Ségou	47	6,14
Mopti	23	3,00
Tombouctou	3	0,40
Gao	14	1,83
Kidal	3	0,40
Bamako	403	52,68
Total	765	100,00

Source : Direction Nationale des Industries, 2015.

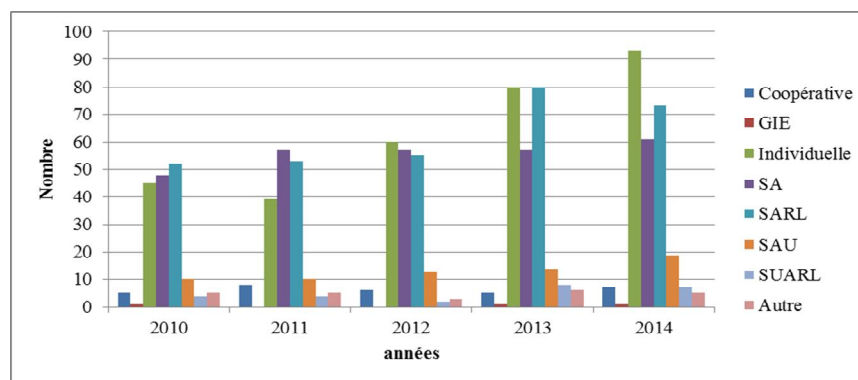
Le tableau n°3 nous montre le nombre d'entreprises industrielles en activité par région sur le territoire malien.

2.8.1. Selon le statut juridique des entreprises

L'examen du statut juridique révèle que les coopératives et le Groupement Intérêt

Economique du secteur industriel effectuent peu d'investissements. Les entreprises qui sont les plus nombreuses à effectuer des investissements sont les entreprises individuelles (29,9% en moyenne), les SARL 29,6% et les SA 26,4% (Graphique n°2).

Graphique n°2 : Evolution du nombre d'entreprises industrielles ayant effectué des investissements selon le statut juridique de 2010 à 2014



Source : Direction Nationale des Industries (DNI), 2014.

Le graphique n°2 explique l'évolution du nombre d'entreprises industrielles ayant effectué des investissements selon le statut juridique de 2010 à 2014 en République du Mali. Les pourcentages élevés se situent au niveau des sociétés individuelles, sociétés anonymes et celles à revenus limités.

3. Discussion

Colonie française de l'Afrique Occidentale, le Mali accède à l'indépendance, le 22 septembre 1960 et prend le nom de République du Mali. L'industrialisation du pays était étroitement liée à l'idéal colonial, traduit par le pacte colonial (Le pacte colonial interdit aux colonies de développer leur propre industrie afin de ne pas concurrencer celle de la métropole.) (A. Maharoux, 1986, p. 206). En 1960, au lendemain de l'accession du pays à la souveraineté nationale et internationale, les autorités du nouvel Etat ont décidé de développer les ressources potentielles du pays.

La portée de cette décision était d'industrialiser le pays, pour en assurer, en plus de son indépendance politique, celle économique. A cet effet, les politiques d'industrialisation, élaborées, préconisaient la création d'industries de transformation des produits agricoles, ceux de l'agriculture et de l'élevage en particulier, en raison de leur disponibilité. La création des entreprises alimentaires s'inscrit dans cet objectif (Direction Nationale de l'Industrie du Mali 2015, p. 152).

Dans sa recherche de financement, le Mali indépendant et socialiste se tourne par affinité idéologique, et par obligation, vers les pays socialistes de l'Europe de l'Est, et conclut avec

eux des accords de clearing. Ce système est fondé sur l'échange de produits primaires nationaux (coton, arachide) contre des biens de consommation et ceux de production industrielle (D. Sissoko, 2007, p. 43). Quant au développement de l'artisanat, il serait encouragé et développé parallèlement à l'implantation des industries de transformation et de biens de consommation. Les éléments de cette politique de développement englobent l'industrialisation du secteur rural.

Dans cette optique, les commerçants furent les nationaux, autorisés à entrer en concurrence avec les organismes d'Etat, qui bénéficiaient d'un certain nombre de monopoles. Les industries privées s'installent timidement dans le pays. En 1978, à la faveur de la libéralisation de l'économie nationale, le secteur industriel s'ouvre aux capitaux internationaux. Dès lors, comme la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, singulièrement, ceux de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, le Mali a élaboré une politique industrielle qui a favorisé à la fois, le développement des entreprises performantes et la valorisation des ressources rurales et minières.

Le paysage industriel s'est fortement diversifié (Recensement des Entreprises Industrielles au Mali, 2015). Selon le rapport du Recensement des Entreprises Industrielles au Mali (2015, le parc industriel compte 343 entreprises en activité. Les unités industrielles sont dominées par les activités de fabrication (ou industries manufacturières) pour 95,04%, notamment la fabrication des produits alimentaires, de boissons et de tabac. La concentration des industries dans le district de Bamako est

notoire : sur 10 entreprises 7 sont installées à Bamako. Plus du tiers des entreprises sont représentées par les entreprises individuelles. Plus de 94% des entreprises au Mali sont privées. Les maliens sont pour 83% des actionnaires. Plus de 90% des entreprises emploient moins de 100 personnes.

De 2002 à mi 2006, les emplois permanents sont passés de 13127 à 17593, soit 4466 emplois nets. Les emplois permanents féminins représentent 7,3% en 2006 contre 8,8% en 2002. Environ 94 % des entreprises ayant réalisé des investissements sont de la section « Activités de fabrication (industries manufacturières) », notamment dans les branches « Fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac » et « Edition, Imprimerie et Reproduction d'enregistrement ».

Les industries manufacturières avec 40% du montant total des investissements ont réalisé les plus gros investissements en 2003. En 2004 et 2005, les activités extractives ont réalisé plus de 62% des investissements. L'investissement moyen par entreprise est supérieur à un milliard de F CFA dans les « Branches Activités Extractives » et « Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau durant la période 2003-2005. De 2003 à 2004, les entreprises manufacturières sont celles qui contractent plus de dettes. En 2005, ce sont les entreprises évoluant dans les activités extractives qui se sont plus endettées.

Les industries contribuent énormément à l'économie nationale. En 2003, la part de l'industrie est estimée à 12% contre 11% en 2002, 2004 et 10% en 2005. La part des industries manufacturières dans le PIB est passée de 6% en 2002 à environ 3% de 2003 à 2005. Les industries extractives sont celles qui apportent plus de valeur ajoutée avec 74,75% en 2003, 61,24% en 2004 et 67,90% en 2005. Les industries manufacturières se placent en deuxième position avec une contribution de 21,6% en 2003, 32,0% en 2004 et 29,6% en 2005. Elles sont dominées par la fabrication de textile (articles d'habillement) pour (13,23% et la branche alimentaire (boisson et tabac) pour 9,06%. La part des industries de la section Production d'électricité, de gaz et eau est faible surtout en 2005 (2,5%).

Conclusion

L'industrie malienne, presque inexistante à l'indépendance, s'est étoffée peu à peu. En 1981, on comptait 150 établissements, soit cinq fois plus qu'au moment de l'indépendance, une vingtaine de plus en 1986. La libéralisation progressive de l'économie à partir de 1968 a permis la réapparition du commerce privé et le Mali reprend conscience de son atavisme commercial. Pendant ces dernières décennies, la répartition spatiale de l'industrie offre un aspect de dispersion. Pourtant, un axe se détache le long du Niger, et la concentration bamakoise apparaît comme un phénomène classique.

Les données issues de cette recherche sur les entreprises industrielles de 2015 peuvent contribuer à ces objectifs et servir de base à une meilleure planification du développement industriel. Les unités industrielles dans l'exécution de leurs activités sont confrontées à des difficultés, dont les plus fréquemment citées sont : le coût élevé de l'électricité avec 380 unités industrielles, le coût élevé des matières premières (368), la fraude et la concurrence déloyale (284), le coût élevé de l'eau (268) et la lourdeur administrative (249).

Ces industries embryonnaires subissent la concurrence des industries étrangères mieux outillées. Les causes de l'enlisement des unités industrielles maliennes sont déterminées par la concurrence déloyale, dont elles sont victimes, par l'étroitesse des marchés nationaux et par la qualité de leurs produits inférieurs à celles des produits d'autres pays industriels.

Références bibliographiques

CLAVAL Paul, 1976, *Eléments de géographie économique*, Edition M.TH. Génin et librairies techniques, Paris, 234 p.

COULIBALY Bamory, 2006, *Les rôles des PME dans le développement économique du Mali : cas de la boulangerie Pâtisserie «Sitan»*, Mémoire de DEA, Géographie Economique, ISFRA, Bamako, 102 p.

DOUMBIA Odjouma, 2007, *Le rôle de HUICOMA dans la filière oléagineuse au Mali*, Mémoire de DEA, ISFRA, Institut Supérieur de Formation Appliquée Bamako-Mali, 431 p.

- DOUMBIA Emile, 1999, *Les peaux et cuirs à Bamako : commerce-infrastructures, prix*, mémoire de Maîtrise Universitaire, ENSup, DER Histoire – Géographie, 112 p.
- KONTAO Gaoussou, 1982, *Analyse cartographique des infrastructures industrielles au Mali*, Mémoire de Maîtrise, Universitaire, ENSup, DER Histoire – Géographie, 124 p.
- MAHARAUX, Alain, 1986, *L'industrialisation au Mali*, Editions Harmattan, Paris, 456 p.
- Ministère de l'Industrie et du Commerce, 2002, *Politique d'industrialisation du Mali*, Bamako, 234 p.
- SANOOGO Siaka, 2006, *Les problèmes liés à l'industrialisation : cas de l'huilerie cotonnière du Mali de Koutiala*, Mémoire de Maîtrise, FLASH, DER Géographie, Institut Supérieur de Formation Appliquée, Bamako, Mali, 405 p.
- SISSOKO Daby, 2007, *La SONATAM-SA : une industrie du tabac au Mali*, Mémoire de DEA, Géographie Economique, ISFRA, Bamako, 307 p.
- TRAORE Tidiane, 1974, *La zone industrielle de Bamako*, Mémoire de Maîtrise, EN Sup, DER Histoire - Géographie, 123 p.
- www.recherche.gouv.fr/recherche/formation/msu.htm. Consulté, le 11 janvier 2021
- www.recherche.gouv.fr/jeuncher.ht. Consulté, le 19 janvier 2021
- Rapport : Recensement des Entreprises Industrielles au Mali, 2015, 121 p.
- Rapport : Recensement des Entreprises Industrielles au Mali, 2006, 116 p.